



COMMUNE DE CHOISY

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

EXTRAIT N°2026-35

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 heures 00 minute, le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 29/05/2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/05/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 14

François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Anne-Laure FRANCOZ, Killian L'HOMME, Cédric REGLI, Jacqueline PECORARO, Michel SOCQUET-CLERC, Xavière MICHELOT, Cyril MASSON, Catherine LAVOREL, Olivier MIGUET, Clément FOUQUE, Yves GUILLOTTE

Absent ayant donné pouvoir : 4

ALEXANDRE Gwennaëlle à L'HOMME Killian, SAGNOL-MOUSSET Marion à REGLI Cédric, HANDLBAUER Andréas à MIGUET Olivier, DESSEIGNE Simon à CECCON Jacqueline

Absents sans pouvoir : 1

Aurore MOSSIERE

Nombre de suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance : MICHELOT Xavière

Délibération n°2026-35 : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil municipal de la commune de CHOISY, réuni en séance le 5 juin 2026, sous la présidence de M. François DIZIER, Maire.

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de CHOISY est fixé à 5 :

5 délégués ;

3 suppléants ;

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégués titulaires

M. L'HOMME Killian

Mme AUROY Sylvie

M. FOUQUE Clément

Mme LAVOREL Catherine

M. HANDLBAUER Andréas

Suppléants

Mme FRANCOZ Anne-Laure

M. SOCQUET-CLERC Michel

Mme CECCON Jacqueline

Après proclamation des résultats, il est constaté qu'aucun élu désigné n'a refusé son mandat.

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Madame la Préfète conformément aux dispositions réglementaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

MICHELOT Xavier



Le Maire,
François DIZIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.